

“ JE PROMETS ET JE JURE, EN MON ÂME ET CONSCIENCE :

- devant mes enseignants et mes aînés, et dans le respect des dignes enseignements de ma tradition professionnelle, de suivre en tous points le *Code de Déontologie* des Naturopathes certifiés La FÉNA.
- Je ne m'engagerai jamais au-delà de mes droits et compétences.
- Mon champ d'action essentiel demeurera celui de l'éducation, de la prévention primaire active et de la promotion de la santé.
- Je serai fidèle aux principes fondateurs que sont le Vitalisme, l'Hygiénisme, l'Humorisme, le Causalisme et l'Holisme.

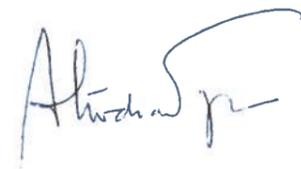
JE FAIS AUSSI SERMENT :

- de toujours respecter le droit ainsi que les institutions médicales du pays où j'exercerai,
- de toujours respecter la personne humaine, son libre-arbitre, sa famille, ses mœurs et ses croyances,
- de ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité humaine et à la connaissance léguée par mes ancêtres,
- de ne point couper la personne qui me fera confiance du milieu médical et paramédical, mais au contraire l'encourager à agir en complémentarité.
- J'accompagnerai les personnes se confiant à moi dans la plus grande probité, sans jamais céder au jugement, à la critique, à la discrimination ou à toutes formes de malveillance.
- Je m'efforcerai toujours d'assurer une image intègre, éthique et professionnelle de ma corporation et j'engagerai ma responsabilité civile en tous mes actes et conseils.
- Je me garderai de tout conflit d'intérêt, collusion ou diffusion d'informations reçues sous le sceau du secret professionnel.
- J'assurerai de mon mieux des rapports confraternels et solidaires avec toutes mes consœurs et mes confrères.
- Que toute confiance me soit retirée et que je subisse l'opprobre de mes pairs s'il advient que je me parjure. ”

À Paris, les 10 & 11 décembre 2022

L'impétrant

Le Président, Alioune Diaw



*La Référence Naturopathie*